

EXTRAIT N°65/2026 DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 060-216000430-20260910-652026-DE

| Nombres de membres |                |                                           |
|--------------------|----------------|-------------------------------------------|
| Afférents<br>au CM | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 19                 | 19             | 15                                        |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/08/2026             |

| Date d'affichage de la<br>convocation |
|---------------------------------------|
| 25/08/2026                            |

| Date d'affichage de la<br>délibération |
|----------------------------------------|
|                                        |

| Objet de la délibération        |
|---------------------------------|
| Création d'un atelier numérique |

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLÉ Laetitia

Pouvoirs : VOISIN FONTANET Guy à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Secrétaire de séance : MARION Antoine

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que l'accès aux outils numériques et la dématérialisation des démarches administratives constituent des enjeux majeurs d'inclusion et d'égalité sociale ;

**Considérant** la nécessité de lutter contre la fracture numérique sur le territoire de la commune en accompagnant les habitants, en particulier les plus éloignés des technologies de l'information (seniors, demandeurs d'emploi, etc.) vers l'autonomie ;

**Considérant** l'opportunité de créer un service public de proximité sous la forme d'ateliers d'initiation informatique et d'accompagnement numérique gratuits ;

**Entendu l'exposé de Madame le Maire :**

Madame le Maire explique l'importance d'offrir aux administrés un espace d'apprentissage pour se familiariser avec l'usage d'ordinateurs, naviguer de façon sécurisée, gérer une messagerie, traitement de texte, tableau Excel, l'intelligence artificielle ou encore effectuer des formalités en ligne.

Ces ateliers seront organisés 2 fois par mois, suivant un calendrier pré-établi (en alternance avec l'atelier « BALAGN'ART ») au sein de la médiathèque de la Commune et animés par un bénévole.

Ils seront entièrement **gratuits et ouverts sur inscription** aux habitants de la Collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

1. **APPROUVE** la création et la mise en place des ateliers numériques d'initiation gratuits au bénéfice des habitants de la Commune sur inscription à compter du 19 septembre 2026.

- Envoyé en préfecture le 14/09/2026  
Reçu en préfecture le 14/09/2026  
Publié le  
ID : 060-216000430-20260910-652026-DE
2. **VALIDE** le principe de la gratuité totale d'accès à ces ateliers pour les bénéficiaires.
  3. **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que toutes les conventions de partenariat qui pourraient en découler.
  4. **DIT** que les dépenses liées à l'organisation de ces ateliers (achat éventuel de petit matériel, abonnements internet, communication) seront inscrites au budget primitif au chapitre et article correspondants.

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,  
Le 14/09/2026  
Le Maire,  
Isabelle MORELLE

